

Rapport de la PSA relatif à l'«analyse des branches d'exploitation» réalisée par Agroscope, sur la couverture des coûts des prestations fournies en faveur du bien-être animal



Contenu

Résumé	3
1. Situation de départ	4
Différentes études dans le cadre de l'offensive pour la vente de viande et d'œufs sous label	4
Questions posées à Agroscope pour l'«analyse des branches d'exploitation»:	4
2. Résumé de l'analyse des branches d'exploitation réalisée par Agroscope pour l'engraissement des bœufs	5
2.1 Introduction	5
2.2 Méthode de calcul et scénarios	5
2.3 Résultats de l'analyse des branches d'exploitation	7
3. Résumé de l'analyse des branches d'exploitation réalisée par Agroscope pour l'engraissement des porcs	9
3.1 Introduction	9
3.2 Méthode de calcul et scénarios	9
3.3 Résultats de l'analyse des branches d'exploitation	10
4. Effets d'échelle, motivation et équité des structures du marché	12
5. Conclusions avec revendications	13

© 2020 Protection Suisse des Animaux PSA

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle
Tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, Compte postale 40-33680-3
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Auteur: Stefan Flückiger, Dr ing. agr. ETH, Directeur de la Politique agricole PSA

Le rapport se base sur les résultats de l'étude suivante réalisée par Agroscope:

Étude: Analyse comparative des branches d'exploitation et du marché de différents standards de bien-être animal dans l'engraissement des porcs et des bœufs; titre court du projet: ÖTA (Analyse économique du bien-être animal) 2020;

Résultats de l'analyse de marché: <https://ira.agroscope.ch/fr-CH/publication/45315>

Auteurs: Christian Gazzarin et Dr Franziska Zimmert

L'étude a été commandée par IP-Suisse (IPS) et la Protection Suisse des Animaux PSA.

Résumé

Les marchés des produits labellisés, en particulier dans le domaine de la viande, sont actuellement stagnants. La campagne «Offensive pour la vente de viande sous label» s'intéresse aux causes de cette stagnation et exige un soutien aux produits issus d'élevages respectueux des animaux. Cette approche répond aux souhaits de la société, comme le prouve un sondage DemoScope représentatif: la société attend aussi que les acteurs du marché prennent des mesures contraignantes pour encourager les ventes de viande sous label et bio produite dans le respect des animaux et, en particulier aussi, pour réduire les différences de prix massives qui existent entre les produits sous label et bio et les produits conventionnels.

Comme «85% des sondés veulent que les acteurs du marché paient aux producteurs agricoles les prestations fournies en faveur du bien-être animal (travail, investissements) de manière à en couvrir les coûts, dans un esprit équitable», la PSA et IP-Suisse (IPS) ont chargé Agroscope d'effectuer un travail de recherche destiné à clarifier dans quelle mesure ce souhait est réalisé dans la pratique.

Les analyses de marché de la PSA ont montré que les parts revenant aux producteurs sur l'ensemble de la création de valeur des produits sous label sont nettement moindres que dans l'assortiment conventionnel et que les producteurs agricoles ne peuvent pas participer proportionnellement au succès du marché. L'analyse des branches d'exploitation réalisée par Agroscope montre par ailleurs que les producteurs sous label dans le domaine de la viande de bœuf et de porc ne sont pas en mesure de couvrir les coûts occasionnés par les prestations de bien-être animal. L'étude scientifique se limite au label IP-Suisse pour la viande de bœuf d'engraissement intensif (pas de vaches allaitantes) et la viande de porc d'engraissement intensif. Avec des calculs de coûts complets détaillés pour un échantillon représentatif d'exploitations réelles et de simulations ciblées, elle permet, pour la première fois, d'évaluer la valeur monétaire des prestations en faveur du bien-être animal qui vont au-delà des exigences minimales définies dans l'ordonnance sur la protection des animaux. Pour les exploitations de bovins IPS avec en moyenne 57 places d'engraissement, les résultats montrent une situation précaire: plus d'un quart des dépenses pour le bien-être animal ne sont pas indemnisées. Dans les exploitations d'engraissement intensif de porcs (215 places), les dépenses sont un peu mieux couvertes, mais seulement à hauteur de 91% environ. De plus, dans les branches d'activité IPS analysées, le revenu du travail à l'heure est moins bon que dans les exploitations conventionnelles simulées avec un standard minimal correspondant à l'ordonnance sur la protection des animaux.

L'évaluation des labels sur www.mangeravecducoeur.ch de la Protection suisse des animaux PSA renseigne sur les labels et normes recommandés en matière de bien-être animal. **La PSA recommande les labels évalués TOP et OK, dont les exigences garantissent un haut niveau de bien-être animal, p. ex. la liberté de mouvement, des occupations, des sorties ou des pâturages.** En procédant à ces évaluations, la PSA ne veut pas seulement mettre en avant la valeur des différents produits en matière de protection des animaux. À ses yeux, il est tout aussi important de souligner les efforts entrepris en la matière par les entreprises qui s'engagent sur ce thème.

En lançant sa campagne «Offensive pour la vente de viande et d'œufs sous label», la PSA veut faire progresser le mouvement des labels avec le concours des organisations de label des producteurs. En effet, les ventes des produits sous label issus d'un mode de production respectueux des animaux stagnent dans de nombreux secteurs ou sont même en recul. La campagne comprend des projets dans les domaines de la recherche, de la communication et du travail de relations publiques et adresse des revendications aux acteurs du marché, aux consommateurs et à la politique. **À ce jour, le marché de la viande et celui des œufs ont été examinés à l'aide de diverses analyses de marché. Le marché du lait fait actuellement l'objet d'une étude.**

Vision: l'objectif à long terme de la PSA est qu'en Suisse, tous les animaux de rente soient détenus dans des systèmes respectueux des animaux (évaluation TOP ou OK des labels).

La prime versée aux agriculteurs pour le bien-être animal comprend la prime du label IPS et les paiements directs de la Confédération pour les programmes SST et SRPA. Actuellement, la prime de bien-être animal pour les bœufs à l'engraissement est financée pour deux tiers par la prime du label et pour un tiers par la Confédération. Dans le cas des porcs à l'engraissement, le rapport est de 60% (prime du label) et 40% (Confédération). Les résultats de l'étude permettent d'en déduire que la prime de bien-être animal doit être plus élevée si l'on veut couvrir les coûts supplémentaires du bien-être animal. Si l'indemnité était supportée uniquement par le marché, la prime du label pour les bœufs à l'engraissement devrait être augmentée de tout juste 60%, celle des porcs à l'engraissement de 16%. Si l'indemnité était supportée uniquement par la Confédération, les contributions SST/SRPA à l'engraissement des bovins devraient être plus que doublées, celles pour les porcs relevées de 22%. Si la Confédération veut assumer son rôle en faveur d'une production alimentaire plus durable, la production des labels doit bénéficier d'un soutien supplémentaire énergétique, afin qu'il n'en résulte pas seulement une couverture des coûts des producteurs, mais une incitation financière (bénéfice) à fournir davantage de prestations en faveur du bien-être animal.

1. Situation de départ

Différentes études dans le cadre de l'offensive pour la vente de viande et d'œufs sous label:

Les ventes de produits sous label respectueux du bien-être animal stagnent, menaçant le développement vers une production plus respectueuse. La Protection Suisse des animaux PSA a donc lancé la campagne en faveur de l'offensive pour les ventes de viande et d'œufs sous label. Avec deux études de marché, elle a cherché à savoir pourquoi les ventes de produits bio et labellisés stagnaient, si la corrélation des prix entre les produits issus des systèmes conventionnels, sous label ou bio en était l'une des causes et dans quelle mesure les producteurs des prestations de bien-être animal pouvaient profiter des prix de vente finaux (analyse de marché de la viande sous label en mars 2020 et analyse de marché sur les œufs et la volaille en juin 2020 sur www.protection-animaux.com/politique-agricole). Si la stagnation des ventes de produits sous label étonne autant, c'est que la Confédération soutient massivement la production respectueuse des animaux avec ses programmes correspondants (SST et SRPA) et que la société se montre très sensible à l'égard de la manière dont sont traités les animaux de rente. Durant l'été 2020, une première étude conduite par Agroscope s'est intéressée à l'effet des adaptations de prix sur la demande ou la production des produits respectueux des animaux (résultats de l'«analyse de marché» d'Agroscope sur: www.protection-animaux.com/actualites/analyses_marche/index.html).

Questions posées à Agroscope pour l'«analyse des branches d'exploitation»:

La deuxième étude «Analyse des branches d'exploitation» a été mandatée par la Protection Suisse des Animaux PSA et IP-Suisse (IPS), dans le but de répondre aux questions suivantes:

1. À combien se montent les coûts à la charge des exploitations lorsqu'elles fournissent des prestations en faveur du bien-être animal?
2. Dans quelle mesure ces coûts sont-ils couverts par le marché via les suppléments de prix (primes de label) et par la Confédération via les programmes de paiements directs?

Les réponses permettent d'évaluer le montant des suppléments de prix ou des paiements directs nécessaires pour couvrir les coûts supplémentaires dus à la production de prestations de bien-être animal.

2. Résumé de l'analyse des branches d'exploitation réalisée par Agroscope pour l'engraissement des bœufs

Des informations détaillées sur les données et la méthode sont disponibles dans l'étude même (voir lien à la page 2). Les résultats pour la production de bœufs et pour celle de porcs (cf. paragraphe 3) sont résumés séparément:

2.1 Introduction

En Suisse, la majeure partie de la viande de bœuf est produite par des exploitations d'engraissement intensif. Une petite partie est issue de systèmes de production extensifs, dans des élevages avec vaches allaitantes, qui n'ont toutefois pas été examinés dans le cadre de cette étude. Dans les élevages intensifs, des standards différents s'appliquent en matière de bien-être animal. Le tableau 1 présente les exigences principales du standard IP-Suisse comparé aux standards minimaux selon l'ordonnance sur la protection des animaux.

Tableau 1: Principales différences en matière de bien-être animal entre IP-Suisse et le standard minimal d'après l'ordonnance sur la protection des animaux dans l'engraissement de bovins.

	IP-Suisse (IPS)	Standard minimal selon l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)
Surfaces proposées	3,5-6,5 m ² /animal*	1,8-3 m ² /animal*
Surface de couchage	Matelas de paille ou couches recouvertes de litière (standard SST de la Confédération)	Entièrement perforée (caoutchouc, sans paille)
Pâturage (non couvert)	Oui; 1-4,9 m ² /animal (suivant l'accessibilité); conforme au standard SRPA de la Confédération)	Pas de pâturage

Source: OSAV (Ordonnance sur la protection des animaux) et directives d'IP-Suisse 2020; les autres points sont disponibles sur la plateforme d'évaluation des labels de la PSA www.mangeravecducoeur.ch.

Légende: * suivant le poids

SST = système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) (programme de paiements directs de la Confédération)

SRPA = sorties régulières en plein air (programme de paiements directs de la Confédération)

Les exigences plus élevées des programmes de bien-être animal ont des effets correspondants sur les coûts directs (coûts de la paille) ainsi que sur les coûts structurels (bâtiments et travail). Les prestations en faveur du bien-être animal sont honorées par des primes de bien-être animal, sous forme de suppléments de prix (primes de label) par le marché ou par des programmes de paiements directs spéciaux de la Confédération (contributions SST/SRPA CHF 280.-/UGB). Mais les coûts supplémentaires engendrés par ces prestations sont-ils aussi entièrement couverts par ces primes de bien-être animal? À ce jour, aucun calcul complet ne permettait de s'en assurer. Ce projet livre donc pour la première fois une réponse à cette question.

2.2 Méthode de calcul et scénarios

Sur la population de base de 901 exploitations d'engraissement de bovins IPS, un échantillon a été défini (40 à 80 places d'engraissement). Sur ce nombre, 11 exploitations ont été choisies au hasard. Elles étaient prêtes à mettre leur comptabilité à disposition et à répondre à des questions complémentaires. En moyenne, chaque entreprise comptait 57 places d'engraissement. En comparaison, la valeur moyenne de la population de base est de 79 places, et la valeur médiane de 50 places.

Les données de la comptabilité (base: 2019) ont été traitées avec un outil d'analyse de la branche d'exploitation (www.agriperform.ch) au niveau des coûts entiers. Les frais propres concernent en premier lieu les indemnités pour le travail des membres de la famille, estimées à 28.– CHF par heure de travail fournie. Les résultats obtenus ont été utilisés en tant que «Baseline» pour les calculs suivants.

Scénario principal: comparaison entre exploitations IPS et conventionnelles (OPAn)

Le scénario principal permet une comparaison de l'état actuel entre la **Baseline (exploitations IPS)** et une exploitation simulée avec un **standard minimal selon l'OPAn**. La simulation a permis de considérer, de manière isolée, les éléments de coûts et de recettes, qui dépendent uniquement des prestations de bien-être animal. Outre la réglementation et les normes de planification en vigueur, divers facteurs de correction ont été appliqués ici et calculés au moyen de modèles externes.

«Scénarios de risques» IP-Suisse

La contribution du marché (prime de label IPS) et celle de la Confédération (SST/SRPA) ont été calculées avec d'autres scénarios dits «de risques». D'une part, la rentabilité des exploitations sous label sans suppléments de prix a été analysée («**IPS sans prime de label**»). D'autre part, une variante sans paiements directs a été calculée «**IPS sans SST/SRPA**», comme si les exploitations ne recevaient pas de contributions SST/SRPA.

Le scénario «**IPS sans prime de label**» revient à la suppression complète de la prime de label (100%). Il est apparu par le passé que la prime de label ne pouvait effectivement pas toujours être versée pour tous les animaux. IP-Suisse estime que ces dernières années, près de 15% des animaux n'ont pas été commercialisés dans le canal du label et ont dû être déclassés. Pour le scénario Baseline (IPS), une perte de l'ordre de 15% des animaux sans prime de label a été envisagée à titre de risque pour les coûts. La prise en compte de ces coûts est justifiée dans la mesure où la mise à disposition de prestations de bien-être animal est associée à un investissement à long terme, qui engage également l'exploitation au niveau d'un processus de travail coûteux lié à cet investissement (gestion de la paille et du fumier), sur une assez longue durée.

2.3 Résultats de l'analyse des branches d'exploitation

Scénario principal: comparaison entre exploitations IPS et conventionnelles (OPAn)

Certes, par rapport aux exploitations conventionnelles (OPAn), les exploitations bovines IP-Suisse examinées enregistrent des recettes plus élevées. Mais en même temps, elles sont confrontées à des coûts nettement plus élevés pour la paille, les bâtiments et le travail. Après calcul des recettes supplémentaires, elles réalisent une perte nette de CHF 7193 par an, comparé aux exploitations conventionnelles (cf. tableau 2 et figure 1). Par place d'engraissement (PE), la perte se monte à CHF 126.

La couverture des coûts des prestations de bien-être animal indique dans quelle mesure l'exploitation sous label peut couvrir les coûts supplémentaires par ses recettes supplémentaires (prime du marché et contributions SST/SRPA). Dans ce cas, ce taux est de 72%. Cela signifie que 28% des coûts liés au bien-être animal ne sont pas couverts. Cette faible couverture des coûts réside avant tout dans le fait que les exploitations parviennent en moyenne à réaliser un supplément de prix de CHF 0.55 seulement par poids mort (PM). Pour une couverture complète des coûts des prestations de bien-être animal par l'intermédiaire du marché, les exploitations devraient être en mesure de réaliser un supplément de prix de 88 centimes (+60%). Si la différence devait être équilibrée par des paiements directs plus élevés, les contributions SST/SRPA devraient être plus que doublées (et passer de CHF 280.- à 590.- UGB).

Tableau 2: Vue d'ensemble des principaux résultats de l'analyse des branches d'exploitation dans l'engraissement des bovins

	Scénario principal (IPS face à OPAn)		«Scénarios de risques» IP-Suisse	
	Baseline IPS	Conventionnel (OPAn)	IPS sans prime de label	IPS sans paiements directs (SST/SRPA)
Bénéfice/perte de l'exploitation (CHF absolu)	-7193	0	-16 903	-11041
Bénéfice/perte de l'exploitation (CHF/place d'engraissement)	-126		-297	-194
Couverture des coûts de bien-être animal en %	72%		27%	53%
Prix du marché 2019 (CHF/kg PM)*	9.54	8.99	8.99	9.54
Dont suppl. prix du label (CHF/kg PM)	0.55			0.55
Prime nécessaire (supplément) pour couvrir les coûts du bien-être animal	0.88			1.05

Source: analyse des branches d'exploitation Agroscope 2020

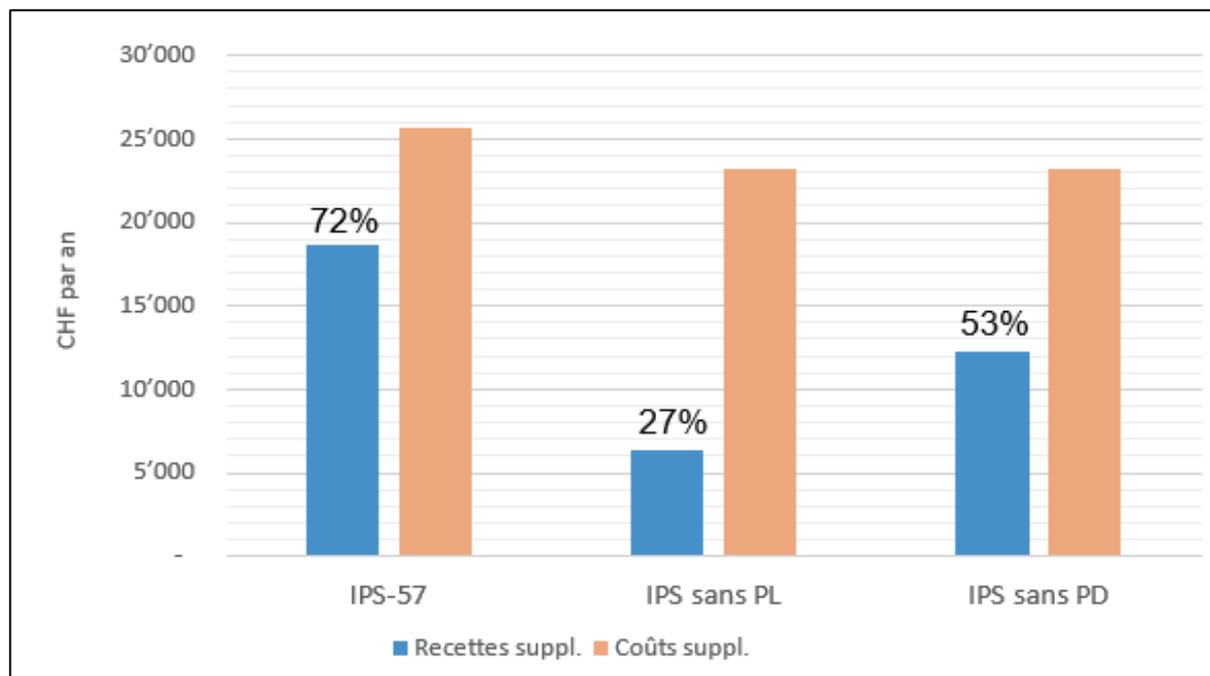
Légende: * prix du marché 2019, suppl. de prix inclus

Scénarios de risques IP-Suisse

IPS sans prime de label: sans prime de label (PL), la perte de l'entreprise augmente, passant à CHF 297 par place d'engraissement. En conséquence, le degré de couverture des coûts baisse à 27%.

IPS sans SST/SRPA: sans paiements directs de la Confédération (SST/SRPA), la couverture des coûts diminue à 53%. Il apparaît ainsi clairement que les exploitations dépendent davantage des suppléments de prix que des paiements directs. Selon ce calcul, deux tiers des prestations en faveur du bien-être animal sont financées par le marché et un tiers par la Confédération. Pour compenser les paiements directs, les exploitations devraient pouvoir augmenter les suppléments des labels de CHF 0.55 kg PM actuellement à CHF 1.05 CHF.

Figure 1: Vue d'ensemble de la couverture des coûts dans les exploitations sous label IP-Suisse, comparée aux exigences minimales (OPAn) dans l'engraissement des bovins



Source: analyse des branches d'exploitation Agroscope 2020

Légende: IPS-57 correspond à IPS Baseline avec 57 places d'engraissement, y compris les coûts des risques; PL: prime de label et PD: paiements directs (SST/SRPA)

Conclusion 1:

Les coûts des prestations de bien-être animal dans les exploitations d'engraissement de bovins IP-Suisse ne sont couverts qu'à 72% par la prime de bien-être animal (prime de label plus contributions SST/SRPA). Les coûts sont financés à près d'un tiers par la Confédération (SST/SRPA).

Ce n'est que lorsque les suppléments de label réalisés, qui sont actuellement de l'ordre de CHF 0.55 en moyenne, seront augmentés à 0.88/kg PM que les producteurs sous label parviendront à couvrir entièrement les coûts de production de leurs prestations de bien-être animal.

3. Résumé de l'analyse des branches d'exploitation réalisée par Agroscope pour l'engraissement des porcs

3.1 Introduction

En quantités, la viande de porc est la catégorie de viande la plus importante. La part des labels est de près d'un tiers des animaux abattus, mais nettement plus élevée dans le commerce de détail. Le tableau 3 présente les exigences principales du standard IP-Suisse comparé aux standards minimaux selon l'ordonnance sur la protection des animaux.

Tableau 3: Principales différences en matière de bien-être animal entre IP-Suisse et le standard minimal d'après l'ordonnance sur la protection des animaux dans l'engraissement de porcs.

	IP-Suisse (IPS)	Standard minimal selon l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)
Surfaces proposées	0,85-1,25 m ² /animal* (jusqu'à 110 kg)	0,6-0,9 m ² /animal* (jusqu'à 110 kg)
Surface de couchage	Non perforée, recouverte de litière (standard SST de la Confédération), plus au moins 50% de paille longue pour l'occupation	Partiellement perforée, sans paille
Pâturage (non couvert)	Oui; 0,45-0,65 m ² /animal*; conforme au standard SRPA de la Confédération	Pas de pâturage
Achat de porcelets	Uniquement de porcs d'élevages du standard IPS (SST/SRPA)	Conventionnel

Source: OSAV (Ordonnance sur la protection des animaux) et directives d'IP-Suisse 2020; les autres points sont disponibles sur la plateforme d'évaluation des labels de la PSA www.mangeravecducoeur.ch.

Légende: * en fonction du poids

SST = système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) (programme de paiements directs de la Confédération)

SRPA = sorties régulières en plein air (programme de paiements directs de la Confédération)

Ici aussi, les exigences plus élevées des programmes de bien-être animal ont des effets correspondants sur les coûts directs (coûts de la paille, achats de porcelets) ainsi que sur les coûts structurels (bâtiments et travail). De manière analogue aux bovins, les prestations en faveur du bien-être animal sont honorées par des primes de bien-être animal, sous forme de suppléments de prix (primes de label) par le marché, ou par des programmes de paiements directs spéciaux de la Confédération (contributions SST/SRPA CHF 320/UGB). La question de savoir dans quelle mesure les coûts supplémentaires de ces prestations de bien-être animal peuvent être aussi entièrement couverts par les primes correspondantes se pose également ici.

3.2 Méthode de calcul et scénarios

Sur la population de base de 1251 exploitations d'engraissement de bovins IPS, un échantillon a été défini (200 à 250 places d'engraissement). Sur ce nombre, 10 exploitations ont été choisies au hasard. Elles étaient prêtes à mettre leur comptabilité à disposition et à répondre à des questions complémentaires. En moyenne, chaque entreprise comptait 215 places d'engraissement. En comparaison, la valeur moyenne de la population de base est de 220 places, et la valeur médiane de 140 places.

L'analyse est structurée de la même manière que pour l'engraissement des bovins (cf. paragraphe 2.2) et explore les mêmes scénarios.

3.3 Résultats de l'analyse des branches d'exploitation

Scénario principal: comparaison entre exploitations IPS et conventionnelles (OPAn)

Comparé à une exploitation conventionnelle (OPAn), les exploitations d'engraissement de porcs examinées présentent des recettes et des coûts plus élevés. S'agissant des coûts supplémentaires, ce sont surtout les coûts directs (achats de porcelets, aliments concentrés) et les coûts structurels (bâtiment, travail) qui sont sensiblement plus élevés. Au cours d'une année moyenne, les exploitations IP-Suisse peuvent presque couvrir leurs coûts pour les prestations de bien-être animal, mais pas à 100%. La perte nette vis-à-vis de l'exploitation conventionnelle simulée est de CHF 2835, ce qui représente une perte de CHF 13.20 par place d'engraissement (cf. tableau 4 et figure 2). Comparée à la production conventionnelle, la production sous label parvient ainsi à couvrir ses coûts à seulement 91%. D'un point de vue économique, il n'est pas intéressant de se lancer dans la production sous label. La prime nécessaire pour assurer la couverture des coûts devrait passer des CHF 0.275 identifiés à CHF 0.32 kg PM.

Tableau 4: Vue d'ensemble des principaux résultats de l'analyse des branches d'exploitation dans l'engraissement des porcs

	Variantes effectives IP-Suisse pour GQ		Variantes d'exploitation IP-Suisse	
	Baseline IPS	Conventionnel (OPAn)	IPS sans prime de label	IPS sans paiements directs (SST/SRPA)
Bénéfice/perte de l'exploitation (CHF absolus)	-2835		-17 062	-14 547
Bénéfice/perte de l'exploitation (CHF/place d'engraissement)	-13.2		-79.2	-67.6
Couverture des coûts de bien-être animal en %	91%		41%	54%
Prix du marché 2018 (CHF/kg PM)*	4.025	3.75	3.75	4.025
Supplément du label (CHF/kg PM)	0.275			0.275
Prime nécessaire (supplément) pour couvrir les coûts du bien-être animal	0.32			0.51

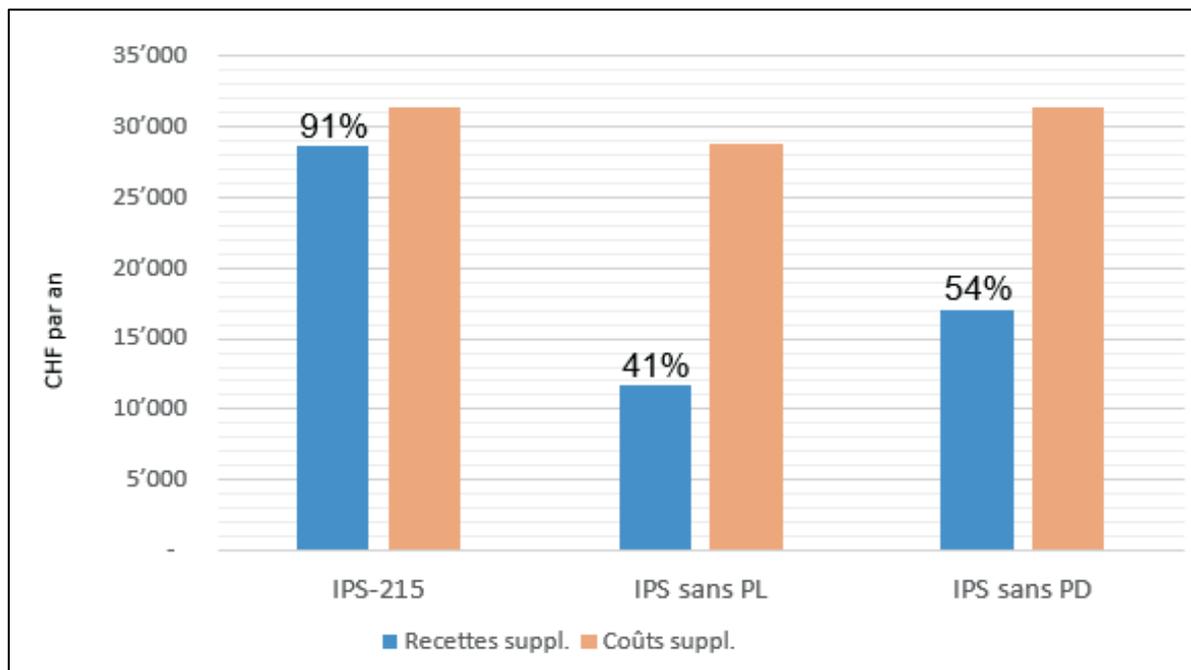
Source: analyse des branches d'exploitation Agroscope 2020

Légende: * prix du marché 2018, suppl. de prix inclus

Scénarios de risques IP-Suisse

IPS sans prime de label et IPS sans paiements directs: les coûts du bien-être animal sont couverts à hauteur de 41% (sans prime de label) à 54% (sans paiements directs). Ici aussi, il apparaît clairement que la rémunération des producteurs par le marché revêt une importance existentielle. En effet, le marché rémunère leurs prestations supplémentaires à hauteur de 60%, la Confédération à 40%. Sans paiements directs, les primes de label devraient presque être doublées (0.51 CHF/kg PM).

Figure 2: Vue d'ensemble de la couverture des coûts dans les exploitations sous label IP-Suisse, comparée aux exigences minimales (OPAn) dans l'engraissement des porcs



Source: analyse des branches d'exploitation Agroscope 2020

Légende: IPS-215 correspond à IPS Baseline avec 215 places d'engraissement, y compris les coûts des risques; PL: prime de label et PD: paiements directs (SST/SRPA)

Conclusion 2:

Les coûts des prestations de bien-être animal dans les exploitations d'engraissement de porcs IP-Suisse ne sont couverts qu'à 91% par la prime de bien-être animal (prime de label plus contributions SST/SRPA). Les coûts sont financés à près de 40% par la Confédération (SST/SRPA).

Une couverture complète des coûts des prestations de bien-être animal rendrait nécessaire une augmentation de la prime de label de 0.275 CHF en moyenne à 0.32 CHF/kg PM.

4. Effets d'échelle, motivation et équité des structures du marché

L'analyse comparative a été réalisée avec des exploitations comptant en moyenne 57 (bovins) et 215 (porcs) places d'engraissement. Le principe général veut que plus une exploitation a de places d'engraissement, plus les coûts supplémentaires des prestations de bien-être animal sont couverts. Inversement, les petites exploitations ont plus de peine à couvrir les coûts du bien-être animal par les primes correspondantes (marché/paiements directs). La raison est que les primes de bien-être animal sont proportionnelles au cheptel, tandis que les coûts des bâtiments et du travail n'augmentent ou ne baissent pas proportionnellement (effets de dégression).

Bœuf: la valeur médiane de 50 places d'engraissement indique que 50% des exploitations IP-Suisse ont moins ou plus de 50 places d'engraissement. Les calculs se réfèrent à 57 places d'engraissement, raison pour laquelle la couverture des coûts devrait être encore moins bonne dans la majorité des exploitations IPS.

Porc: ici, la moyenne des exploitations examinées compte 215 places d'engraissement, la valeur médiane IP-Suisse étant nettement inférieure, avec 140 places. Dans les faits, bien plus de la moitié des exploitations devraient présenter de moins bons chiffres, les coûts des prestations de bien-être animal étant moins bien couverts.

Pourquoi les exploitations fournissent-elles malgré tout des prestations de bien-être animal?

Les responsables d'exploitations ont certainement choisi de se lancer dans la production assortie d'une plus-value en matière de bien-être animal en raison de la tendance enregistrée pendant des années sur le marché et dans la société, et qui s'est traduite en suppléments de prix et paiements directs. Au moment de construire ou de rénover leurs étables, ils pouvaient s'attendre à une hausse stable de la demande et ont obtenu en général des prix plus élevés. Dans ce contexte, des motifs non économiques du responsable d'exploitation ont certainement aussi joué un rôle (comportement personnel, intérêt pour cette thématique), de même que la pression sociale croissante à accorder davantage d'importance aux thèmes de l'éthique à l'égard des animaux.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts structurels des exploitations a souvent été sous-estimée (problème des «sunk costs»). Des coûts ont été oubliés ou n'ont pas entièrement été pris en compte ou des exploitations étaient prêtes à travailler pour une rémunération inférieure. La branche d'exploitation bovine assortie d'une production de fourrage de base propre est donc plus fortement touchée que les exploitations d'engraissement de porcs, où une délocalisation plus poussée permet de mieux calculer les coûts.

Les risques du marché ne sont souvent pas suffisamment pris en considération dans le calcul des coûts des investissements à long terme. Les producteurs sous-estiment aussi la situation sur le marché, où la structure de l'offre évolue au gré de facteurs politiques multiples (avec de nombreux prestataires). En face, les acheteurs se trouvent dans une structure oligopolistique (ils sont moins nombreux) et ont en main de bien meilleures cartes pour négocier sur le front des primes de label.

Conclusion 3:

Un système de marché ne peut être «équitable» que lorsque les acheteurs et les producteurs sont en mesure de participer proportionnellement à son succès et que leurs coûts sont couverts. Car ce sont en fin de compte ces derniers qui génèrent les valeurs ajoutées du bien-être animal. Un système de marché équitable doit donc répondre à deux exigences:

1. Exigence minimale de la couverture des coûts: les coûts de production pour la fourniture de prestations en faveur du bien-être animal doivent être entièrement couverts. Si le marché ou les acteurs du marché ne prennent pas leurs responsabilités, l'État doit intervenir pour les inciter à le faire et assurer la couverture de ces coûts.

2. Parts équitables pour les producteurs: les producteurs doivent pouvoir participer de manière proportionnelle au succès sur le marché, au-delà des prestations minimales. Les analyses de marché de la PSA ont confirmé que ce n'était pas le cas et que les parts de marché des producteurs sous label à la création de valeur globale étaient inférieures à celles de la production conventionnelle. En la matière, l'approche de la branche «Relations de prix producteurs-consommateurs maximales» promet une amélioration nette, les parts de la création de valeur des producteurs devant être proportionnelles au reste de la création de valeur. Cela signifie que les prix de vente maximaux pour les produits sous label et bio sont alors proportionnels au supplément sur les prix aux producteurs.

En sa qualité de régulateur, l'État doit également prendre ses responsabilités en la matière. La production de denrées alimentaires durable inscrite dans la Constitution fédérale ne peut fonctionner que si la véracité des coûts est garantie. Les produits sous label, qui sont actuellement défavorisés en matière de prix, car il n'est pas possible de délocaliser la souffrance animale, doivent être encouragés par l'État. La Confédération doit intervenir et faire évoluer la production de denrées alimentaires vers le «principe de la véracité des coûts».

5. Conclusions

Les résultats de l'étude permettent de dégager les conclusions suivantes:

Revendications adressées aux acteurs du marché

1. Rémunération à leur juste valeur des prestations animales commandées

Les parts versées aux producteurs fournissant une prestation de bien-être animal sont, en regard de toute la création de valeur, non seulement inférieures, mais ne leur permettent pas non plus de couvrir leurs coûts de production de ces prestations. Concernant l'engraissement de bovins, près d'un quart des charges du bien-être animal ne sont pas rémunérées. Cette part est de 10% dans l'engraissement des porcs.

Tous les acteurs du marché doivent pouvoir participer équitablement au succès sur le marché. Pour l'assurer, il faut absolument que la branche applique l'approche «**Relations de prix producteurs-consommateurs maximales**», c'est-à-dire que les prix de vente des produits sous label doivent avoir proportionnellement le même supplément par rapport aux produits conventionnels que les prix des producteurs (voir explications ci-dessus).

→ La rémunération des coûts supplémentaires pour la fourniture des plus-values de bien-être animal doit assurer la couverture complète des coûts. Les suppléments des labels doivent être augmentés en conséquence.

2. Impulsions de croissance pour les produits issus d'élevages respectueux des animaux

La stagnation actuelle de la production sous label accroît le risque de voir les primes de label ver-

sées partiellement aux producteurs. Par ailleurs, les avantages des effets d'échelle ne peuvent pas être exploités au maximum, ce qui favoriserait pourtant la couverture des coûts des prestations de bien-être animal.

→ Des mesures concrètes visant à stimuler la production sous label devraient être prises.

Revendications adressées à la politique

3. Développement des programmes de bien-être animal

La Confédération doit renforcer activement les programmes de bien-être animal (SST/SRPA) et accroître de façon ciblée les participations dans toutes les catégories d'animaux («développement du bien-être animal»). Des programmes spéciaux doivent par ailleurs être lancés, p. ex. pour le développement de l'élevage au pâturage ou l'encouragement des races à deux fins.

→ Dans le cadre de la politique agricole, les programmes de bien-être animal doivent être renforcés et dotés de moyens nettement plus conséquents.

Revendications adressées à la politique et aux acteurs du marché

4. Créer des incitations pour la production dans le respect du bien-être animal, allant au-delà de la couverture des coûts

Les revendications ci-dessus permettent de couvrir les coûts d'une production respectueuse des animaux. Pour satisfaire au mandat constitutionnel de la production durable de denrées alimentaires, la production respectueuse du bien-être animal doit être davantage encouragée. Aujourd'hui, les systèmes de production non durables sont avantagés, car ils délocalisent les coûts du bien-être animal/de la souffrance animale, qui ne sont donc pas pris en considération dans le prix (pas de véracité des coûts).

→ En suivant une stratégie incitative, les primes de label et les paiements directs (SST/SRPA ou soutien aux investissements) doivent être encouragés au-delà de la couverture des coûts.

Revendications adressées aux consommateurs

5. Consommation responsable et achat de produits respectueux des animaux

Les revendications 1 à 3 ne peuvent être réalisées que si les consommateurs participent à l'effort en achetant de la viande issue d'un mode de production respectueux des animaux. Cela concerne avant tout aussi les repas pris à l'extérieur, où la part des labels est aujourd'hui encore très faible.

→ Les consommateurs agissent de manière responsable et le manifestent en achetant des produits issus d'exploitations respectueuses des animaux.